

## Demande d'installation d'assainissement non collectif

Suivant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

### Le demandeur est appelé à remplir le présent document :

- ➔ Pour tout projet de **construction ou de rénovation** non desservi par le réseau d'assainissement collectif (contrôle préalable avant dépôt de permis de construire en application de l'article R 431-16 du code de l'urbanisme)
- ➔ Pour tous travaux de réhabilitation ou de création d'un dispositif d'assainissement non collectif

Nom & Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Adresse du terrain ou du projet : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Parcelle(s) Section : ..... Numéro(s) : .....

N° et date du Certificat d'Urbanisme (si délivré) : .....

### NATURE DU PROJET

- ☐ Construction neuve
- ☐ Création ou réhabilitation de l'assainissement pour un bâti existant

Existe-t-il un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

☐ Oui, nature de l'équipement : ..... ☐ Non

Sera-t-il conservé ?

☐ Oui, éléments réutilisés : ..... ☐ Non

## CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

☐ Habitation individuelle

Nbre de pièces principales : .....

Nbre de chambres : .....

**Nbre de pièces principales**  
**= chambre + salon + bureau**  
**+ pièces > à 7m<sup>2</sup>**

- Une évacuation des eaux usées au sous-sol est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non

☐ Logements collectifs : indiquez le nbre de logements

1 pp\* : ..... 2 pp : ..... 3 pp : ..... 4 pp : ..... 5 pp : ..... 6 pp et + : .....

\*pp = pièce principale

☐ Autre usage (précisez) :

.....

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Superficie totale : ..... m<sup>2</sup>

- Pente du terrain prévu pour l'implantation des ouvrages d'assainissement

☐ Faible < 5%

☐ Moyenne

☐ Forte > 15%

- Desserte en eau potable ☐ réseau public ☐ source privée ☐ les deux

- Récupération des eaux pluviales pour usage domestique ? ☐ Oui ☐ Non

- Existence d'un puits ou captage à moins de 35m ? ☐ Oui ☐ Non



Si oui, utilisé pour la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non

- Destination projetée des eaux usées

☐ réseau de surface (fossé, eaux pluviales, ruisseaux,...) ☐ rétention (cuve, mare,...)

☐ infiltration sur la parcelle

☐ autre, précisez :

**Le rejet des eaux pluviales**  
**dans la fosse ou la filière**  
**de traitement est interdit.**



## PLAN DE MASSE DU PROJET

1/120<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>

Schématiser le plus clairement possible en respectant l'échelle (emplacement et dimensions):

- l'habitation
- l'évacuation des eaux usées de l'habitation en indiquant les niveaux de sorties,
- le prétraitement (bac à graisses, fosse toutes eaux, préfiltre),
- la ventilation de la fosse toutes eaux,
- le système de traitement (tranchées d'épandage, filtre à sable, filtre compact,...)
- en cas de rejet des eaux usées traitées, l'exutoire avec son niveau du fil d'eau
- le réseau d'eaux pluviales de l'habitation



**Joindre le plan de masse à**  
**votre demande.**

## ASSAINISSEMENT A METTRE EN PLACE

Il appartient au demandeur de choisir la filière d'assainissement la plus adaptée à son habitation en fonction :

- ➔ de la nature du sol en privilégiant l'épuration et l'évacuation des eaux selon la perméabilité, la pédologie, la présence de substratum rocheux, nappe d'eau, ...
- ➔ des contraintes du terrain : surface disponible, pente, arbres, puits, passage de véhicules, ...
- ➔ de la capacité d'accueil du logement : défini par le nombre de pièces principales  
= nombre d'équivalents-Habitant\* (EH) \*unité de mesure pour dimensionner les installations d'assainissement

L'étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études spécialisé vous aidera à concevoir le projet d'assainissement le plus adapté et à compléter le présent document.

### Prétraitement

- Bac à graisses (*facultatif*) ☐ Oui ☐ Non
- Volume de la fosse toutes eaux : ..... litres
- Volume du préfiltre décolloïdeur : ..... litres
- Ventilation secondaire :

- ➔ obligatoire en sortie de toutes eaux
- ➔ à monter sur le toit avec pose d'un extracteur éolien ou statique

Nécessite l'intervention de plusieurs corps de métier à prévoir le plus en amont possible dans le projet

### Traitement

- S'agit-il de :

☐ tranchées d'épandage à faible profondeur :

nbre de tranchées : ..... x ..... mètres de tuyaux

☐ filtre à sable drainé : ☐ filtre à sable non drainé : ☐ lit d'épandage :

surface : ..... m<sup>2</sup>

surface : ..... m<sup>2</sup>

surface : ..... m<sup>2</sup>

☐ filière compactes et autres :

Fabricant : ..... Modèle : ..... N° d'agrément ministériel : .....

- En cas de rejet, préciser la destination des eaux usées traitées :  
.....
- Autres informations ou commentaires :  
.....  
.....  
.....

## LES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Il incombe au propriétaire d'équiper son habitation d'un assainissement non collectif réglementaire, qui devra être contrôlé par le service gestionnaire de l'assainissement non collectif.

Le propriétaire doit pouvoir justifier de l'existence d'un dispositif complet, mais aussi de son bon fonctionnement.

→ En cas de dysfonctionnement, la responsabilité du propriétaire sera engagée.

### JE M'ENGAGE :

- A réaliser les travaux d'assainissement conformément :
  - à ce dossier après accord du service gestionnaire de l'assainissement non collectif,
  - à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>
  - à l'arrêté du permis de construire.
- A contacter le service de contrôle **AVANT** le démarrage des travaux pour procéder au contrôle de réalisation.
- A autoriser le service contrôle à pénétrer sur ma propriété lors des travaux pour le contrôle de réalisation.
- A accepter les dispositions relatives au contrôle des installations d'assainissement définies par :
  - l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
  - le règlement d'assainissement non collectif de la collectivité.
- A régler les frais de contrôle à la collectivité selon les tarifs en vigueur.
- A veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de son installation.
- Dans le cas où le demandeur n'est pas le propriétaire, à informer ce dernier des engagements précités.

Signature du demandeur précédée  
de la mention « lu et approuvé » :

A .....

Le .....

## AVIS DU SERVICE SUR LE PROJET D'INSTALLATION

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Remarques, réserves éventuelles :

.....  
.....

A .....

Le .....

Pour le Président et par délégation,

**Maxime JULLIARD**  
Vice-président